

Contrat d'engagement AMAP saison Automne-Hiver-2025-2026 Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Conditions générales :

Mickaël Decker, paysan maraîcher sur la commune de Buzignargues, s'engage à livrer 10 paniers sur la période hivernale (mi-Novembre 2025 à Février 2026) de produits maraîchers frais, cultivés sans pesticide, sans engrais chimique ni autre produit de synthèse, en respectant les normes établies par le label « agriculture biologique » certifié par l'organisme ECOCERT. Les livraisons commenceront dès la mi-Novembre et les Amapiens seront avertis par mail et par téléphone (WhatsApp).

Chaque Amapien s'engage à venir chercher les paniers où à les faire récupérer par une personne de son choix. Il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison et à ne pas réclamer au producteur les sommes déjà versées.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie qui, en développant la solidarité entre producteur et consommateur, offre un appui à l'agriculture paysanne locale et donne au consommateur les moyens de manger des produits sains à un prix juste. Elles adhèrent à la charte des AMAP datée de Mars 2014 et notamment à ses 5 principes fondamentaux et à ses 3 engagements de principe (<https://www.lespaniersdupic-treviers.org/documents/charte.pdf>).

L'association « Paniers du Pic » à Saint Mathieu de Trévières (34270), en hébergeant cette AMAP au sein de sa structure, apporte l'appui logistique et administratif au maraîcher et à tous les Amapiens.

La livraison des paniers a lieu à Saint Mathieu de Trévières, le vendredi entre 18h00 et 19h00. Pour les Amapiens que cela arrange, une autre livraison est organisée à Buzignargues au jardin de Mickaël, le mardi vers 18h00.

☐ sauf aléas inhérents à l'activité

Dénomination des 2 parties :

Ce contrat engage

D'une part, le paysan en AMAP désigné ci-dessous :

Mickaël DECKER 40 chemin du moulin bas, 34160 Buzignargues

Mobile : 06 77 71 00 84 Courriel : potagerdugrandpre@gmail.com

Courriel Association : amap.coop@lespaniersdupic-treviers.org

D'autre part, l'Amapien désigné ci-dessous :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

Tél. domicile/ Mobile ou travail :

Courriel :

Conditions de paiement de l'Amapien :

1) J'adhère préalablement à l'association « Paniers du Pic » en remplissant le bulletin d'adhésion (<https://www.lespaniersdupic-treviers.org/index.php/formulaire-d-adhesion>) et je règle ma cotisation (10 euros minimum), par chèque à l'ordre de « Paniers du Pic » ou par virement bancaire sur le compte de l'association
(IBAN : FR76 1660 7003 3058 0213 7562 192 BIC : CCBPFRPPPPG).

2) Je choisis mon lieu de livraison (cocher la case correspondante) :

☐ Saint Mathieu de Trévières ☐ Buzignargues

3) Je choisis ma formule (cocher la case correspondante) :

☐ Panier à 16 euros

☐ Panier à 11 euros

4) ☐ Je m'engage pour la saison Automne-Hiver-2025/2026

- Je bénéficierai d'un panier à 16 euros pendant 10 semaines et paierai donc 160 euros.

- Je bénéficierai d'un panier à 11 euros pendant 10 semaines et paierai donc 110 euros.

Le règlement devra être effectué sous la forme d'un ou plusieurs chèques fournis dès l'inscription, établis à l'ordre de « Mickaël Decker » ou par virement bancaire sur le compte de Mickaël : (IBAN : FR76 4255 9100 0004 0328 5209 136 BIC : CCOPFRPPXXX).

Un contrat signé sera transmis à l'association « Paniers du Pic » pour permettre de comptabiliser les contrats (Mairie de St-Mathieu de Trévières, 34270 Saint-Mathieu de Trévières ou amap.coop@lespaniersdupic-treviers.org).

L'inscription sera effective à réception de ce contrat et de tous les chèques et/ou paiement interbancaire.

Fait en 2 exemplaires Date :

Signature de l'Amapien :

Signature de Mickael Decker :

